



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE- ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Interdépartementale
des Routes Méditerranée**

**DÉCISION MODIFIANT
LA DÉCISION FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SÉLECTION
au titre de l'année 2026
POUR LE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENT D'EXPLOITATION
DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT (C1)
BRANCHE ROUTES-BASES AÉRIENNES
Pour la Direction Interdépartementale des routes Méditerranée**

Vu l'Arrêté du 16 juillet 2026 autorisant l'ouverture et fixant le nombre de poste pour le recrutement sans concours dans le grade d'agent d'exploitation des T.P.E à la DIRMED sur le secteur Embrun-Chorges,

Le Directeur Interdépartemental des routes Méditerranée

DECIDE

Article 1er : la composition de la commission de sélection chargée du recrutement sans concours fixée par la décision visée ci-dessus est modifiée comme suit :

Sous la présidence de Madame Magali DELORME, Secrétaire Générale de la DIRMED :

- Laurent GALY, chef du District des Alpes du Sud
- Dominique RIVAT, adjoint au chef du District des Alpes du Sud
- Sébastien BUTIN, responsable du pôle Val de Durance / Provence Alpes Agglomération
- Pauline SEIMANDI, adjointe à la responsable de l'unité Gestion des emplois et des compétences

- André MAGAUD, responsable du CEI de Digne / District des Alpes du Sud
- Sébastien SCHULZ, responsable d'équipe au CEI de Digne / District des Alpes du Sud

Suppléant :

- Frédéric THEVENY, responsable d'équipe au CEI de Digne / District des Alpes du Sud

Article 2 : l'organisation des travaux de la commission est assurée par Mme Jacqueline CILPA, responsable RH de la DIRMED.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée